

Fermeture secrétariat



Pour se conformer aux directives nationales de lutte contre l'épidémie du Covid-19, la Municipalité est amenée à fermer les services municipaux au public.

Dans ce contexte, la Mairie fait évoluer son fonctionnement. La continuité des services publics sera assurée dans la mesure du possible à distance et par voie dématérialisée.

Accueil physique :

Les seuls services pouvant accepter un accueil spécifique du public ne seront accessibles que par rendez-vous préalable afin qu'un agent puisse réaliser les démarches sur place (**acte de naissance, acte de décès, reconnaissance préalable uniquement**).

Pour tous les autres services l'accueil physique ne sera pas assuré.

Pour le **service Urbanisme**, les dépôts de dossier ne seront pas acceptés (ni en direct ni par courrier).

Accueil téléphonique :

L'accueil téléphonique sur le standard classique (05 61 85 43 77) ne pourra plus être assuré jusqu'à nouvel ordre.

Cependant, la municipalité conserve son numéro de permanence : **06 88 71 95 13**

Ce numéro vous permettra :

- De prendre rendez-vous afin de réaliser les démarches qui ne peuvent être faites qu'en Mairie (acte de naissance, acte de décès, reconnaissance préalable).

- De signaler tout évènement **nécessitant** une intervention physique d'un agent en extérieur **de manière urgente**

Horaires d'ouverture téléphonique :

Lundi à Vendredi 9h00 - 11h00 // 14h00 - 16h00 / Samedi 9H- 11H

L'ensemble des agents municipaux restent mobilisés et mobilisables.